



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°20

OBJET :

MUTUELLE BOUT D'CHOU ACOMPTES SUR SUBVENTION 2024

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 8

Absent(s) : 8

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 13/02/24

13/02/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le six février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Eric LACROIX à Thierry THOLIN, Jean-François TEIL à Jean-Marc GUILLOT, Corinne GELIN à Lydie AUGAY, Nathalie CHANFRAY à René PONTET, Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Romain COLLIER à Daniel DUMONTET, Dimitri GIRARD à Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membres absent(s) :

Eric LACROIX, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu la délibération du 14 décembre 2021 approuvant la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ;

Vu l'Avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales du 29/01/2024

Vu l'Avis favorable de la Commission vie scolaire, jeunesse, petite enfance du 22/01/2024

Considérant que dans le cadre de la CTG, la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) a été remplacée par le bonus territoire permettant aux équipements de bénéficier des prestations de la CAF directement et non plus par le biais de la commune ;

Considérant que l'enveloppe allouée dans le cadre du CEJ est maintenue ;

Considérant qu'il convient de prévoir les modalités de versement de la subvention communale (hors bonus territoire) ;

Vu la demande de subvention de la Mutuelle Bout d'Chou en date du 11 décembre 2023 ;

Le Conseil municipal **APPROUVE** le versement d'un acompte de 80% sur subvention à la Mutuelle Bout d'Chou pour un montant de 6 117.40 €.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 6 février 2024

Le secrétaire de séance

Rémi LABROSSE



**Le Maire,
René PONTET**